



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération 230705D004

Classification : 3.5.1 – Domaine et patrimoine –  
Classements et déclassements

Nombre de membres :

Conseillers en exercice ... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Etaient présents** : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

**Etaient absents excusés** : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) – Mme Déborah SIDDI (pouvoir à Mme Stéphanie BÉRITAULT) – Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL) – M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Maurice PERRION)

**Secrétaire de séance** : Mme Déborah JOURDON.

**AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION DE PARCELLES RUE DES PALMIERS**

Par délibération en date du 18 novembre 2021, le conseil municipal a validé la cession, pour un prix de 275 000 €, des parcelles AM 122, 123, 190, 192 et 213, située rue des Palmiers, au profit du Groupe Edouard Denis, afin qu'il réalise un ensemble immobilier comportant des cellules commerciales en rez-de-chaussée et des logements sociaux sur 2 niveaux.

Le prix de cession de ces parcelles, représentant une superficie de 1837 m<sup>2</sup>, correspond au montant estimé par le service des Domaines, hors prescriptions archéologiques.

Lors de l'instruction du permis de construire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive. A l'issue de cette première phase, la DRAC a décidé de prescrire la réalisation de fouilles sur le site, dont le coût, subventionné à hauteur d'environ 56% par l'Etat, a été pris en charge par l'aménageur.

Ces fouilles, qui ont débuté le 5 juin sur une partie de l'emprise du projet, ont mis à jour l'ancien cimetière communal, datant probablement du début du 2<sup>ème</sup> millénaire.

De ce fait, les opérations de fouilles, qui doivent être prolongées sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'emprise, vont se traduire, pour l'aménageur, par un coût supplémentaire d'environ 69 000 € HT, plus d'éventuelles tranches optionnelles en fonction des résultats de ces fouilles.

Ces dépenses supplémentaires remettant en cause l'équilibre économique de son projet, l'aménageur a demandé à la commune la possibilité de renégocier le prix d'acquisition de l'emprise foncière.

Ceci exposé :

Considérant que les fouilles archéologiques prescrites par la DRAC n'étaient pas prévues lors des négociations initiales avec le Groupe Edouard Denis ;

Considérant que l'estimation formulée par le service des Domaines ne tenait pas compte des surcoûts éventuels, tels que l'archéologie préventive ;

Considérant l'intérêt, pour la Commune, de permettre la réalisation de cette opération destinée à la construction de logements sociaux en cœur de bourg ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de diminuer le prix de cession de l'emprise foncière du projet, d'une superficie de 1837 m<sup>2</sup>, en le ramenant de 275 000 € à 205 000 € et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Vote** : 29 voix pour

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Mis en ligne sur le site de la commune le 17/07/23